

Service Éducation-Jeunesse

Tél : 02 51 23 00 12 – 02 51 23 16 79

Courriel : inscription-education-jeunesse@lessablesdolonne.fr



Madame, Monsieur,

Bonjour,

Les vacances de printemps arrivent à grands pas. Les centres de loisirs accueilleront les enfants **du lundi 22 avril au vendredi 3 mai, à l'exception du mercredi 1^{er} mai** où les centres de loisirs seront fermés.

Pour les familles domiciliées aux Sables d'Olonne (Centre-ville, La Chaume, Le Château d'Olonne et Olonne sur Mer), vous pourrez inscrire votre ou vos enfant(s) à **partir du mardi 26 mars 7h00**.

Pour les familles non domiciliées aux Sables d'Olonne, les inscriptions seront ouvertes à **partir du mardi 2 avril 7h00**.

Il est important de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'inscrire votre enfant selon votre quartier. Vous pouvez effectuer une demande dans l'accueil de loisirs de votre choix. Si celui-ci n'est pas disponible, vous pouvez demander une inscription sur l'un des deux autres centres.

En cas d'indisponibilité totale des trois centres de loisirs, vous pouvez faire parvenir un courriel au guichet unique enfance jeunesse afin de vous inscrire en attente.

Les modalités d'inscription s'effectuent soit via le portail famille, soit en mairie annexe du Château d'Olonne (via le portail) avec l'aide d'un agent du service, aux horaires d'ouverture de la Mairie annexe : du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30-17h30, le jeudi accueil jusqu'à 19h sur rendez-vous.

Important : L'inscription est possible, uniquement si le dossier est complété et validé sur le portail famille (onglet ma fiche famille). Si le dossier n'est pas à jour, l'inscription est bloquée automatiquement.

Aucune inscription ne sera réalisée par courriel ou par téléphone.

*** Modalités d'inscription sur le portail famille :**

- Aller dans la rubrique « MES INSCRIPTIONS »
- Sélectionner dans le menu de gauche le centre de loisirs souhaité
- Cocher la ou les semaines puis cliquez sur continuer (vous pouvez sélectionner les deux semaines en une seule étape).

*** Modalités de modifications et d'annulations :**

Vous pouvez annuler ou modifier une réservation au plus tard le mercredi à minuit, soit a minima 11 jours avant la semaine de réservation.

Passé ce délai, la semaine vous sera facturée, sauf en cas d'absence pour maladie ou événement familial (décès...). Dans ce cas, un justificatif devra être transmis au service Education Jeunesse.

A noter, en cas d'absence non justifiée non prévenue sur la semaine complète, le coût de la semaine sera multiplié par 3.

*** Mémo pour annuler ou visualiser une semaine sur le portail famille :**

- Aller dans la rubrique « MES INSCRIPTIONS » puis « Visualisation ou désinscription vacances »
- Sélectionner la semaine que vous souhaitez annuler puis cliquer sur « désinscrire »

Si toutefois vous rencontriez une difficulté lors de la désinscription de votre enfant dans le délai imparti, nous vous remercions de nous transmettre l'information par courriel à inscription-education-jeunesse@lessablesdolonne.fr

Nous restons à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information.

Cordialement,

La Direction Education Jeunesse.